





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-88**

**Séance publique du**

**22 mars 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1150988-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PARC PAYSAGER DE LA DURANNE - DENOMINATION "LES RESTANQUES DE LA DURANNE"**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Danielle SANTAMARIA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 8.3  
Voirie

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Danielle SANTAMARIA  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. PERRIN Jean-Marc

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : PARC PAYSAGER DE LA DURANNE - DENOMINATION "LES RESTANQUES DE LA DURANNE" - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le quartier de la Duranne va être doté d'un parc paysager d'1 hectare qui constituera un lieu ouvert de promenade, de détente et de rencontre.

Il sera aménagé d'un parcours de santé avec plusieurs agrès sportifs en bois et également équipé de plusieurs pergolas en bois, de bancs publics et d'une fontaine.

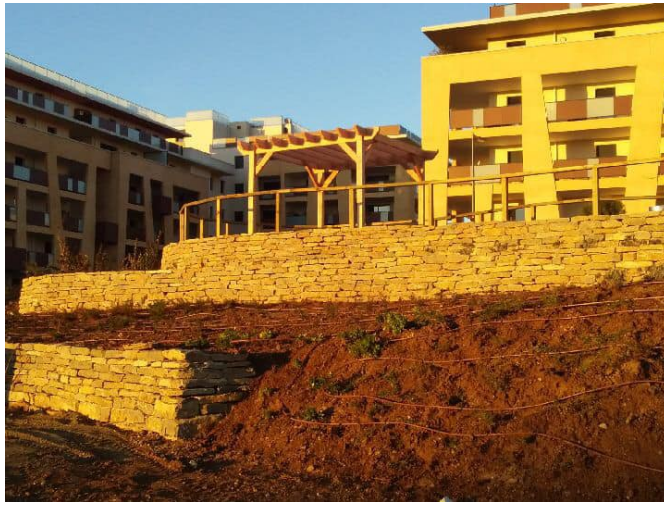
Quelques dizaines d'arbres et quelques centaines d'arbustes ont été plantés afin d'harmoniser ce lieu.

Il sera possible d'y accéder par les rue de Fresse de Monval, Jean-Pierre Saez et Neil Armstrong,

Afin de pouvoir réglementer cet espace naturel aménagé et faciliter le repérage des usagers dès son ouverture au public, il convient de le dénommer.

Il est proposé la dénomination de « **Parc Les Restanques de La Duranne** » compte tenu de la présence de plusieurs restanques de pierres sèches.

Le mot « restanque » est la francisation du provençal « *restanco* » (en occitan normalisé *restanca*), terme employé en basse Provence et désignant au sens propre un mur de retenue en pierres sèches (*cf photo ci-dessous*).



Compte tenu de ces éléments, je vous demande donc mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la dénomination suivante : «**Parc Les Restanques de La Duranne**» pour désigner le parc public paysager, localisé sur le plan joint.

DL.2019-88 - PARC PAYSAGER DE LA DURANNE - DENOMINATION "LES RESTANQUES DE LA DURANNE" -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Mme MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



# Rue de Fresse de Monval



ARBRES

Arbustes hautes > 1m

Arbustes moyens 0.50 à 1m

Arbustes bas < 0.50m

Grass

Mur

Aggrès

Banc

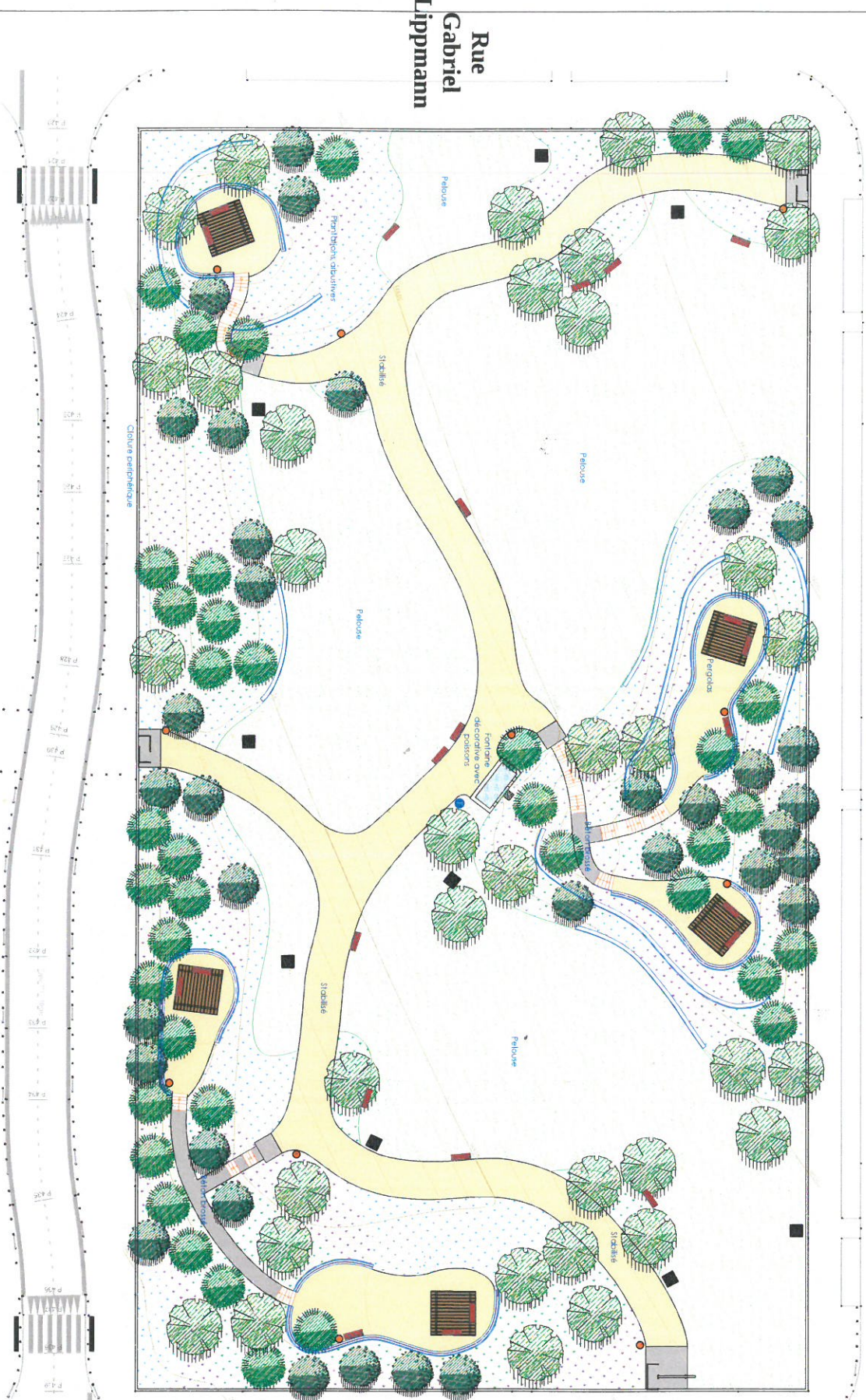
Canal

Modèle de terrain

Escaliers

Fontaine eau potable

# Rue Jean-Pierre Saez



DCE  
PLAN MASSE



ASSOCIÉS ASSOCIÉS  
GROUPE ET SOCIÉTÉ EN PARTENARIAT  
D'ARCHITECTURE D'URBANISME  
ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
14 RUE DE LA BIÈVRE  
75012 PARIS  
TÉL : 01 45 21 21 21  
WWW.AA.GPBM.COM



MAYOR DOMICILE  
SEMÉPA  
SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL DE PARIS  
14 RUE DE LA BIÈVRE  
75012 PARIS  
TÉL : 01 45 21 21 21  
WWW.SEMEPA.COM

PROJET : 1151  
DCE  
PROJET : 1151  
DCE  
PROJET : 1151  
DCE  
PROJET : 1151  
DCE  
PROJET : 1151  
DCE